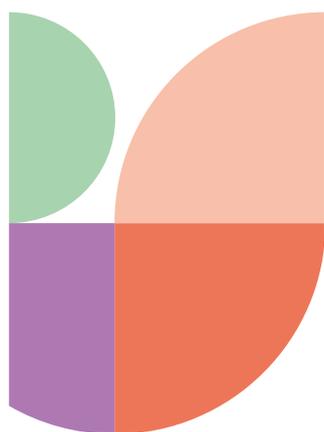




Dossier de presse

Bilan 2023 de la lutte contre le travail dissimulé

22 mars 2024



Sommaire

1. Les contrôles et la lutte contre la fraude au service du bon financement de la protection socialep.2
2. Communiqué de presse : Bilan 2023 des actions de lutte contre le travail dissimulép.3
3. L'activité de la lutte contre le travail dissimulé en détail.....p.6
4. Une relation partenariale forte pour lutter efficacement contre le travail dissimulé p.7

La lutte contre la fraude au service du bon financement de la protection sociale et des droits sociaux

La mission fondamentale de l'Urssaf est de financer le système de protection sociale français. Chaque jour, elle collecte les cotisations sociales auprès des employeurs et des entrepreneurs, et les redistribue à plus de 900 organismes pour financer les prestations de santé, retraite, famille, chômage dont bénéficient des millions de personnes. En 2022, l'Urssaf a encaissé 648,3 milliards d'euros auprès de 11,26 millions d'usagers.

Pour assurer le bon financement de notre modèle social, l'Urssaf mène des actions de contrôle des entreprises et de lutte contre la fraude. Cette mission permet d'assurer une saine concurrence entre les entreprises au regard des cotisations sociales dues et de garantir les droits sociaux des travailleurs au vu des activités réalisées et des rémunérations perçues.

Chaque mois, les entreprises déclarent elles-mêmes leurs cotisations dues sur les salaires versés. Ce système qui repose sur la confiance prévoit des contrôles ponctuels qui permettent de vérifier l'exactitude des déclarations. Les contrôles effectués par l'Urssaf font donc partie de la vie de toute entreprise.

Au sein du réseau des Urssaf, des inspecteurs et contrôleurs sont spécifiquement compétents pour constater et verbaliser le travail dissimulé, qui est l'une des six infractions du travail illégal. Outre la matérialité de l'infraction,

il leur appartient de démontrer l'intentionnalité des faits constatés.

- Le travail dissimulé peut être total ou partiel. Il se présente sous deux formes :
- La dissimulation d'activité (pas d'immatriculation, ni de déclaration).
- La dissimulation d'emploi salarié (pas de déclaration préalable à l'embauche, pas de bulletin de paie, nombre d'heures déclarées inférieur au nombre d'heures effectuées).

Il existe différentes actions de contrôles :

- Les contrôles ciblés fondés sur la sélection d'entreprises présentant un risque d'erreur, de présomption de fraude ou un profil de risque élevé de dissimulation d'activité/déclaration d'emploi salarié.
- Les contrôles aléatoires pouvant viser tout type d'entreprise sur l'ensemble du territoire.
- Mais aussi les actions de prévention destinées à sensibiliser le plus grand nombre.



Lutte contre le travail dissimulé en Languedoc-Roussillon : l'Urssaf redresse 29,4 millions d'euros en 2023

En 2023, l'Urssaf Languedoc-Roussillon a redressé 29,4 millions d'euros dans le cadre de sa démarche de lutte contre le travail dissimulé. Ces résultats traduisent l'intensification de nos actions de contrôle au nombre de 1233 pour l'année 2023.

En 2 ans, l'Urssaf Languedoc-Roussillon a doublé le montant annuel des redressements réalisés en dépassant les 29 millions d'euros redressés en 2023 (contre 13 millions en 2021).

Les montants comptabilisés ont également fortement augmenté par rapport à 2022 (+ 40%).

Le BTP reste le secteur le plus touché par le travail dissimulé, avec 19,01 millions d'euros de redressements en 2023. Le secteur de la sécurité arrive en deuxième position avec 5,99 millions d'euros de redressements.

L'Urssaf Languedoc-Roussillon a renforcé son engagement avec plus de 1200 actions contre le travail dissimulé et une augmentation significative des moyens en doublant le nombre d'inspecteurs spécialisé en lutte contre le travail illégal depuis 2021.

Ces résultats sont aussi le fruit d'une coopération avec tous les acteurs du CODAF (Comité opérationnel départemental anti-fraude). Cette collaboration a permis de redresser 2,5 millions d'euros avec l'appui de la gendarmerie et 1,3 million d'euros avec celui de la police.

En 2023, l'Urssaf Languedoc-Roussillon a également développé des partenariats privilégiés avec les Caf de la région pour accentuer leur politique de contrôle commune grâce à l'échange de données ciblées.

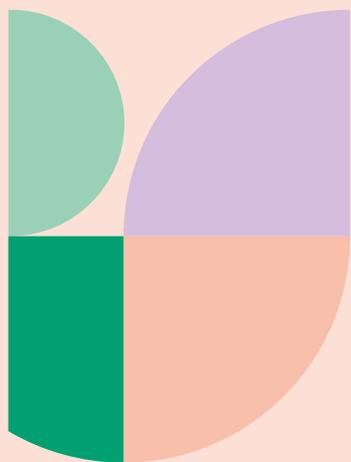
L'Urssaf Languedoc-Roussillon poursuivra son engagement dans la lutte contre le travail dissimulé en 2024. L'objectif est de protéger les travailleurs et de garantir une concurrence saine et loyale entre les entreprises.



La stratégie de lutte contre le travail dissimulé

La stratégie globale de lutte contre la fraude vise à cibler les entreprises et/ou individus présentant un profil de risque élevé de dissimulation d'activité ou d'emploi salarié. Elle assure, dans le même temps, une présence régulière et organisée auprès de l'ensemble des entreprises et secteurs professionnels en vue de prévenir les risques de fraude.

La politique nationale de contrôle repose, d'une part, sur une présence affirmée des Urssaf sur l'ensemble du territoire et des secteurs professionnels au travers d'actions de prévention et, d'autre part, sur des actions ciblées de contrôle en cas de forte présomption de travail dissimulé.



Lutte contre le travail dissimulé 2023 29,4 millions d'euros

C'est l'équivalent de :



7,5 millions
de vaccins contre la grippe

ou



12 000
accouchements

ou

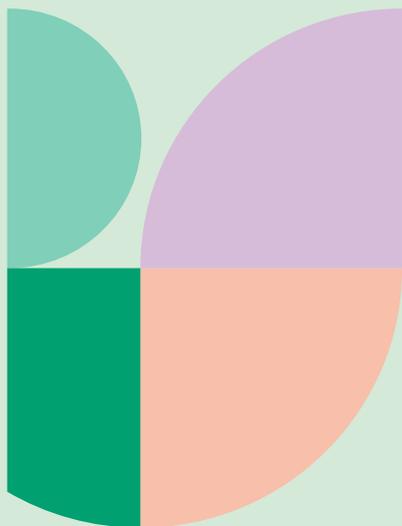


1,7 millions
de consultations chez le médecin généraliste

ou



70 000
d'allocations rentrée scolaire



Chiffres clés

42 millions d'euros de redressement (toutes actions confondues)

dont :



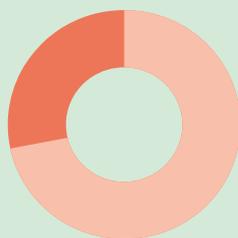
Lutte contre le travail dissimulé
70 %

Contrôles classiques
30 %

5221 entreprises

ont fait l'objet d'une action de contrôle ou de prévention en 2023

dont :



Contrôles classiques
76 %

Lutte contre le travail dissimulé
24 %

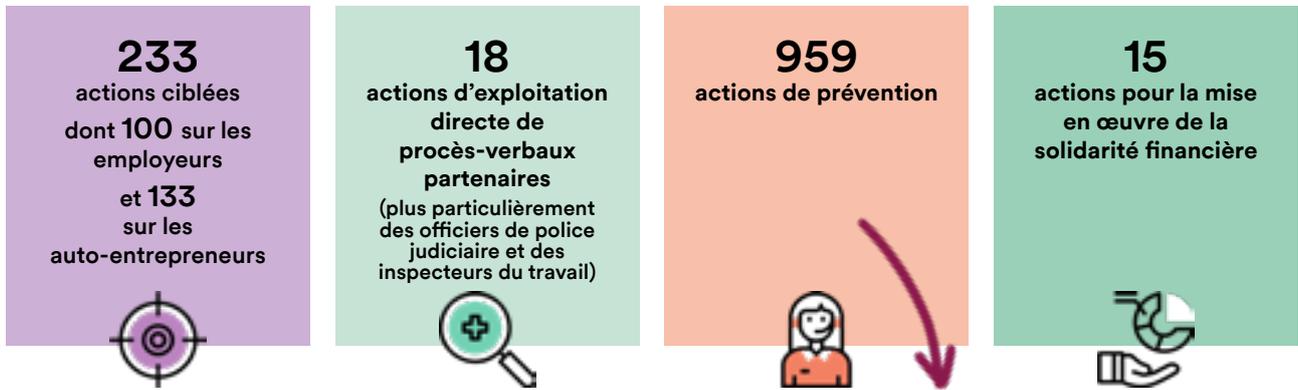
55 inspecteurs

et **8 contrôleurs**

agréés et assermentés composent le corps de contrôle de l'Urssaf Languedoc-Roussillon

L'activité de lutte contre le travail dissimulé en détails

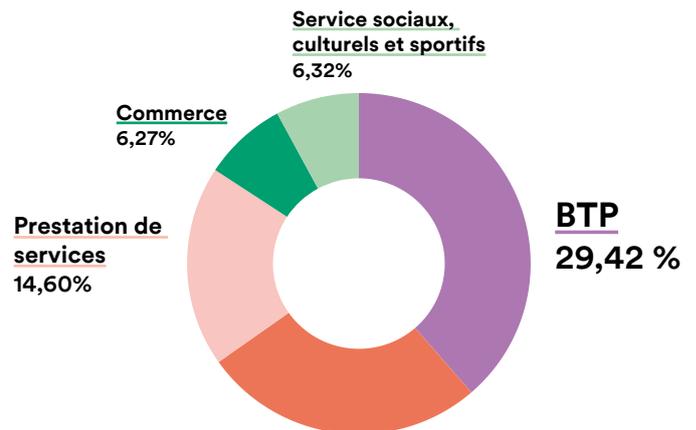
En 2023, 1 233 actions de lutte contre le travail dissimulé ont été engagées.



Des exemples de contrôles réalisés

- Dans l'Hérault, un montage frauduleux faisant intervenir une société portugaise n'ayant aucune activité au Portugal a généré une régularisation de 1 800 000€ sur les salariés faussement détachés en France.
- Dans le Gard, les conséquences sociales tirées des redressements fiscaux communiqués à l'Urssaf via les fiches RIALTO ont permis de redresser près de 400 000 € au titre de la dissimulation d'activité.
- Les contrôles de terrain sur les chantiers du bâtiment dans l'Aude ont permis de verbaliser une société ayant faussement implanté son siège dans la région parisienne et ne déclarant aucun salarié pour un montant de 1 900 000 €.
- Les signalements reçus et préalablement analysés par l'enquêtrice ont permis de dévoiler dans les Pyrénées-Orientales les agissements d'une société dissimulant, via un système de fausses factures, une activité salariale importante. Cela a généré un redressement de 900 000€.

En 2023, les actions de prévention ont principalement porté sur :



Hôtelierie
20,23 %



Elidie Mentrel
Directrice du contrôle

La lutte contre le travail illégal est une priorité dans nos missions et suppose des investigations importantes pour sécuriser la juste concurrence entre les entreprises et la bonne application des droits sociaux pour les salariés.

Une relation partenariale forte pour lutter efficacement contre le travail dissimulé

Pour lutter efficacement contre le travail dissimulé, les différents organismes et administrations s'unissent et collaborent. Le réseau des Urssaf joue un rôle crucial dans ce dispositif interministériel de lutte contre la fraude aux finances publiques. Il participe activement aux comités opérationnels départementaux anti-fraude (Codaf). Ces comités, présidés par les Préfets et les Procureurs de la République, permettent aux différents acteurs d'échanger des informations et de mutualiser leurs contrôles.

Cette collaboration permet de mieux cibler les actions de lutte contre le travail dissimulé, de mener des actions conjointes plus efficaces et d'aborder la fraude de manière globale, en prenant en compte également les problématiques d'accès aux droits aux prestations sociales.

En résumé, la collaboration entre les différents acteurs est essentielle pour lutter efficacement contre le travail dissimulé.

Cette collaboration permet de renforcer l'efficacité de la lutte contre le travail dissimulé et de protéger les droits des travailleurs.

Les enjeux de lutte contre la fraude aux cotisations et aux prestations sociales sont cruciaux pour garantir la pérennité du système de protection sociale français. C'est pour cela qu'en 2023 l'Urssaf Languedoc-Roussillon a renforcé ses moyens avec une augmentation significative de son nombre d'inspecteurs (passage de 10 à 20 inspecteurs) afin de garantir le principe de concurrence loyale entre les entreprises et la préservation des droits sociaux.

En outre, l'Urssaf Languedoc-Roussillon a développé des partenariats privilégiés avec :

- L'inspection du travail ;
- La Direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- Des services nationaux spécialisés sur les fraudes à fort enjeu, tels que TRACFIN et l'Office Central de lutte contre le travail illégal (OCLTI) au sein desquels des inspecteurs de l'Urssaf sont mis à disposition.
- Les Cafs

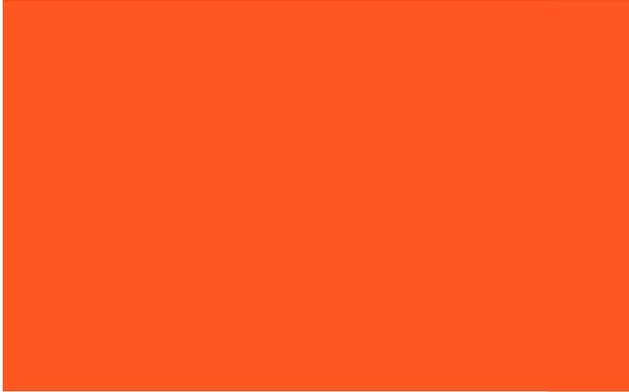


François Hiebel
Directeur Régional



Les partenariats sont essentiels à cette réussite, ils s'organisent sous l'impulsion des procureurs de la république sur le terrain. L'action commune avec les forces de police, gendarmerie, inspection du travail sont le facteur clé du succès.





L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,32 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Sa raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 648,3 milliards d'euros encaissés auprès de 11,26 millions de cotisants. Sa mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraites, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Sa mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitale.